

**ASSOCIATION DES OMBUDSMANS
ET MEDIATEURS AFRICAINS (AOMA)**

**RAPPORT DE LA SOUS-REGION
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST**

COORDONNATEUR :

Médiateur de la République de Côte d'Ivoire

I- COMPTE RENDU DE LA REUNION SOUS-REGIONALE

La Côte d'Ivoire a été désignée, lors de la troisième Assemblée Générale de l'AOMA, comme Coordonnateur de la Sous-région Ouest-Africaine. Ainsi, dans le cadre de ses activités de coordination, elle a organisé, la première réunion de concertation des Médiateurs de la sous-région Ouest-Africaine, membres de l'Association des Ombudsmän et Médiateurs Africains (AOMA) qui s'est tenue le 09 Août 2012 au Golf Hôtel d'Abidjan (Côte d'Ivoire) sur le thème central : « **le renforcement des capacités des Ombudsmän et Médiateurs et la Consolidation de la bonne gouvernance** »

Ont participé à cette réunion de concertation, les Médiateurs et représentants des Médiateurs de l'Angola, (assurant la présidence de l'AOMA) et les membres ci-après désignés de notre sous-région : le Benin, le Burkina-Faso, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée Conakry, le Mali, le Niger et le Sénégal.

En raison des contraintes l'ordre du jour suivant a été adopté :

- 1/ présentation du rapport d'activités du Président de l'AOMA
- 2/ présentation du thème central
- 3/ question de la formation.

1- Présentation du rapport d'activités du Président de l'AOMA :

Le Président de l'AOMA Monsieur Paulo TJIPILICA a présenté son rapport d'activités dans lequel il a rappelé les nombreuses missions qu'il a effectuées, en vue d'encourager la création d'institutions d'Ombudsmän et de Médiateurs dans les pays où elles n'existent pas encore.

Il a profité de ces missions, pour inviter ses pairs à se mettre à jour de leur cotisation.

Enfin, au cours des échanges, certains participants ont regretté l'insuffisance de communication entre les organes dirigeants de l'AOMA et les Etats membres.

2- Présentation du thème central de la quatrième Assemblée Générale de l'AOMA :

Le thème central intitulé : « **le renforcement des capacités des Ombudsmän et Médiateurs et la consolidation de la bonne gouvernance** » a été présenté par Madame Alima Déborah TRAORE, Médiateur du FASO.

Sa communication s'est articulée autour de trois (03) axes :

- a- le renforcement du statut des Ombudsmän et Médiateurs ;
- b- le renforcement des domaines d'intervention et des pouvoirs des Ombudsmän et Médiateurs ;
- c- le renforcement des ressources financières, matérielles et humaines.

Suite à cet exposé, un large échange a eu lieu entre les Médiateurs et nous pouvons retenir ce qui suit :

- les textes fondateurs de l'Institution de l'Ombudsmän et du Médiateur varient selon les pays ;
- s'agissant **des domaines d'intervention des Ombudsmän et Médiateurs**, la situation varie également selon les Etats ;
- concernant les **pouvoirs des Ombudsmän et Médiateurs**, dans la plupart des Etats, les pouvoirs d'injonction et de recommandation sont inexistantes ;
- les Médiateurs devraient disposer de budgets conséquents et bénéficier d'un régime d'autonomie en matière de gestion.

3- Question de la formation (lieux et cibles) :

Ce point a été présenté par Monsieur Pierre Bertrand N' DAGIRWA.

➤ Sur le lieu

Il fait savoir à l'assistance que :

- Le centre de recherche et de formation situé à l'Université du KwaZulu-Natal à Durban en Afrique du sud a été inauguré en mars 2011 ;
- L'Angola en assure la Présidence du Conseil d'Administration depuis cette date ;

Pour atteindre les cinq objectifs du centre, le Conseil d'administration a prévu recruter :

- un Directeur Général ;

- un Directeur Adjoint ;
- un Agent de Bureau ;
- deux Formateurs.

Tous issus des Etats membres de l'AOMA.

➤ **Sur la cible**

Répondant à ceux qui ont relevé que seuls les ressortissants de dix (10) pays anglophones y sont jusqu'ici formés, Monsieur Pierre Bertrand N'DAGIRWA a indiqué que cette situation résulte du fait que, la langue anglaise a été imposée par les structures de financement comme langue pilote.

Enfin, il fait savoir que les formateurs du centre pourront se transporter dans les pays francophones pour y dispenser les enseignements aux personnels des Institutions de Médiation.

4- Recommandations :

➤ aux Etats, la réunion de concertation recommande de:

- 1- donner la « dignité constitutionnelle » aux Ombudsman et Médiateurs et la renforcer l'AOMA ;
- 2- reconnaître l'AOMA, suite à son accréditation par l'Union Africaine ;

➤ aux Ombudsmän et Médiateurs, la réunion de concertation recommande de :

1. se mettre à jour de leurs cotisations annuelles ;
2. transmettre leurs observations sur les statuts au bureau de la coordination sous-régionale, en vue d'une synthèse dans un délai de deux semaines, à compter de la date d'envoi du présent communiqué;
3. transmettre tous les rapports d'activités et les textes fondateurs de leurs Institutions respectives au coordonnateur, à savoir le Médiateur de la République de Côte d'Ivoire.

II – Autres activités du Coordonnateur sous régional :

1/ Suivi des recommandations de la réunion de la zone ouest africaine

En tant que coordonnateur de la zone Afrique de l'Ouest, un certain nombre de diligences ont été confiées au Médiateur de la République de Côte d'Ivoire. Il a été demandé aux pays membres de transmettre au coordonnateur, leurs observations sur le projet de statuts en préparation. Ces pays devaient aussi faire parvenir au coordonnateur, leurs textes fondateurs et leurs rapports d'activités. Le tableau ci-dessous nous renseigne sur le suivi de ces recommandations.

Pays	Courriers de relance du Médiateur de la CI	Textes fondateurs	Observations sur la constitution	Rapports d'activités
Côte d'Ivoire		X	X	X
Burkina Faso	X			
Mali	X			
Benin	X	X	X	
Niger	X			
Togo	X			
Guinée	X	X	X	
Ghana	X			
Sénégal	X			
Gambie	X		x	
Nigéria	X			
Sierra Léone	X			
Libéria	X			

Le coordonnateur sous régional n'a reçu que les observations du Bénin, de la Gambie et de la Guinée sur le projet de statuts. Il a également reçu les copies de la loi n°2009-22 du 11 août 2009 portant création du Médiateur de la République du Bénin et celle de loi 004/CNT/2010 portant modalités de saisine, d'intervention et de fonctionnement du Médiateur de la République de Guinée.

Enfin, les observations sur les statuts de l'AOMA, du rapport d'activités ainsi que de la loi n° 2007-540 du 31 août 2007 portant création du Médiateur de la République de Côte d'Ivoire sont disponibles.

2/ Comité Exécutif de l'AOMA

La réunion du Comité Exécutif de l'AOMA, s'est tenue à Luanda en Angola, du 18 au 21 Mars 2013, dans la salle de réunion du Palais de justice.

Ont pris part à cette rencontre les Ombudsmans et Médiateurs ou leurs représentants, de l'Afrique du sud, de l'Angola, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Gabon, de l'Ouganda, du Mozambique, de la Namibie, de la Tanzanie, de la Zambie, ainsi que, les représentants de l'Union Africaine et l'observateur de l'AOMA à l'Union Africaine.

La Délégation ivoirienne comprenait Messieurs Daouda TANON et KLA Konan, respectivement Directeur du Cabinet du Médiateur de la République de Côte d'Ivoire, Chef de la Délégation et Chef du Cabinet du Médiateur Délégué des Lagunes 1.

quatre (4) grandes phases ont rythmé cette réunion du Comité Exécutif.

- La cérémonie d'ouverture ;
- Le déroulement des travaux ;
- Les autres activités :
 - La visite au Président de l'Assemblée Nationale ;
 - La visite au Président de la République ;
 - La visite du siège du provador de justiça ;
 - La visite de la ville de Cabinda ;
- La Cérémonie de clôture.

Les diligences suivantes ont été notées :

- Demander aux gouvernants des pays membres de reconnaître officielle et de faire ratifier par les Assemblées Nationales, les actes constitutifs de l'Association à la suite de l'accréditation de l'AOMA auprès de l'UA;
- demander au président de poursuivre sa politique de promotion de l'Association auprès des Etats Africains et des Institutions internationales ;
- encourager la création des bureaux d'Ombudsmans et de Médiateurs dans les pays où ils n'existent pas;
- œuvrer à obtenir la participation des pays d'Afrique du Nord à la prochaine A.G ;
- apporter une contribution à la résolution de la crise et la reconstruction du Mali.
- Rechercher un cadre légal pour le renforcement des capacités des Ombudsmans et Médiateurs Africains ;
- Demander aux membres de transmettre leurs textes fondateurs avant fin Mai 2013 ;
- Demander à chaque membres de vérifier l'état de ses cotisations avant la prochaine A.G ;
- Recueillir les observations des membres sur l'état financier de l'Association ;
- Faire obligation aux six (6) sous-régions de tenir leur réunion préparatoire avant la prochaine A.G ;
- Apporter le soutien de l'AOMA au Médiateur du Malawi qui a été arrêté et son appui à l'Etat Malien ;
- Sensibiliser à l'adoption du Mémoire entre IIO et AOMA ;
- organiser des séances de réflexion sur les statuts au niveau national et sous régional ;
- transmettre toutes les propositions à Durban dans les meilleurs délais ;
- demander à l'Ethiopie de coordonner l'équipe qui sera constituée pour la rédaction des statuts;

- Designer le pays qui doit abriter le prochain Comité Exécutif;
- Prévoir un temps additionnel pour la formation des collaborateurs à l'A.G ;
- Créer un Comité adh'oc de Juristes qui se réunira pour préparer les textes à présenter à l'Assemblée Générale ;
- Prendre contact avec les nouvelles autorités gouvernementales du Kenya, pour analyser la possibilité d'organiser l'A.G dans leur pays ;
- Définir le lieu et la date définitive pour l'organisation de l'A.G ;
- Proposer le nouveau LOGO de l'AOMA avant la prochaine Assemblée Générale ;
- Suggérer que la commission ad 'hoc pour la réflexion sur les statuts, soit composé d'un membre de l'U.A et d'experts juridiques ;
- Confier la coordination de la commission à un président, aidé d'une équipe de quatre membre parlant français, anglais, arabe et portugais ;
- mettre en place une commission conjointe pour l'étude de l'organisation de l'AG au Kenya ;
- Trouver la signification du logo actuel ;
- Mettre en place une commission pour superviser et vérifier la comptabilité et les finances, soit un commissariat au compte.
- Clarifier dans les textes, la position des représentants ou collaborateurs aux réunions du Comité exécutif ;
- réfléchir sur la création de Cinq (5) régions au lieu de six (6), à l'image de ce qui se fait à l'U.A, en cherchant à aligner l'Océan Indien sur la partie est ;
- intégrer les Communautés économiques régionales à l'image des membres de la zone UEMOA et avoir, un protocole, avec la SADEC, la CEDEAO, ECOWAS ;
- Inscrire l'autonomie financière des Institutions de médiation, dans les Statuts ;

- Demander au Gabon de continuer la sensibilisation dans leur zone afin de trouver par consensus, un coordonnateur sous-régional ;
- S'appuyer sur la reconnaissance de l'U.A, pour obtenir la protection et l'immunité pour les Ombudsmans et Médiateurs.
- Organiser l'AG dans le dernier trimestre de l'année 2013 ;
- Consulter le Kenya dans une première phase dénommée **plan A**, retenir les dates adéquates et les conditions de l'organisation de l'A.G.

Inviter la Commissaire de l'U.A et tenir compte de son calendrier pour fixer la date de l'AG ;

- Imaginer un **plan B**, prévoyant l'organisation de l'AG au siège de l'UA en Ethiopie.
- Reformuler le terme de l'accord de partenariat de formation entre l'IIO et l'AOMA ;
- Prévoir une durée de cinq(5) jours de formation par groupe de collaborateurs (français et anglais) ;
- Obtenir une disponibilité financière avec l'appui de l'AORC ;
- Prévoir vingt (20) places par groupe, soit au total quarante (40) bénéficiaires.
- Améliorer la version française du document, pour permettre à tous les membres de bien cerner le Mémoire;
- Etablir le document final en cinq (5) originaux:
 - Anglais ;
 - Arabe ;
 - Espagnol;
 - Français;
 - Portugais.

- prévoir la signature du Mémoire par le Président de l'Association en Avril 2013, en marge de la réunion de l'IIO

Ce mémorandum a été adopté sous réserve d'apporter les amendements et traduction souhaités.

Le Comité à l'unanimité, décide que la prochaine réunion du Comité exécutif aura lieu en Juin 2013, au Burkina Faso

3/ Nouvelles adhésions

Les nombreux efforts faits par le Président de l'AOMA pour aider à la mise en place d'organes de Médiation en Afrique ne sont pas restés vains.

En effet le Médiateur de la République de Guinée qui a participé à la réunion sous régionale du 09 août 2012 à Abidjan en tant qu'observateur, a fait parvenir au coordonnateur une demande d'adhésion en date du 17 août 2012, qui a été transmise au Secrétariat Exécutif de l'AOMA avec copie au Président depuis le 16 novembre 2012. Lors de la réunion du Comité Exécutif en mars 2013, à Luanda, il a été constaté que la Secrétaire Exécutive, a enregistrée la Guinée Bissau qui n'a pas fait acte de candidature, à la place de la Guinée Conakry. Au motif que pour elle il existe une seule Guinée en Afrique qui est la Guinée Bissau. Après présentation de la preuve de la demande d'adhésion faite par Monsieur Daouda TANON, un rectificatif a été fait et séance tenante, à la date du 19 Mars 2013. La lettre d'adhésion officielle de la Guinée au sein de l'AOMA, a été remise au Chef de la Délégation ivoirienne pour transmission.

En ce qui concerne le Nigeria ce pays vient de relancer les activités du Public Complaints Commission après treize (13) années de mise en veilleuse. Ainsi depuis le 14 mai 2012, le Commissaire en Chef et trente-sept (37) Commissaires ont prêté serment devant l'Assemblée Nationale. Les autorités nigérianes sont conscientes du rôle important que l'institution peut jouer dans le renforcement de la cohésion sociale, raison pour laquelle le Commissaire en Chef a déjà envoyé les informations pertinentes au Secrétariat de l'AOMA.

Des actions supplémentaires doivent être engagées pour encourager la création d'institutions de médiation dans les pays lusophones de la sous-région tels que le Cap Vert et la Guinée Bissau.

4/ Solidarité sous régionale en matière de médiation

Face aux incertitudes que connaît l'Afrique en général et notre sous-région Afrique de l'Ouest en particulier, l'Ombudsman ou le Médiateur est tenu de plus en plus de s'impliquer dans la résolution de conflits dont les implications vont au-delà des frontières nationales.

C'est ainsi qu'une délégation, conduite par Monsieur Albert TEVOEDJERE, Médiateur de la République du Bénin et comprenant Madame Alima Déborah Traoré, Monsieur N'Golo COULIBALY et le Professeur. Sérigne Diop, respectivement Médiateurs du Faso, de la République de Côte d'Ivoire et de la République du Sénégal, s'est rendue à Bamako du 22 au 24 février 2012 pour s'enquérir de la situation qui prévalait au Mali.

Ensuite dans le cadre de la réunion de l'AMP-UEMOA qui s'est tenue récemment au Niger une analyse de cette situation a été faite et une délégation s'est rendue à Bamako le 28 Février 2013, pour apporter le soutien de l'Association à Monsieur Django CISSOKO, ancien Médiateur de la République du Mali, nommé depuis le 11 décembre 2012, Premier Ministre.

Il est à souligner que son expérience en matière de médiation sera un atout considérable pour la réconciliation des maliens.

Le Comité Exécutif de l'AOMA décide de manifester sa solidarité au peuple malien en envoyant une délégation au Mali. Cette délégation sera composée par :

- Le Président de l'Association ;
- Le 1^{er} Vice Président ;
- Le 2^{ème} Vice Président ; et
- La Secrétaire Exécutive.

III - Conclusion

Le chantier est vaste dans nos pays et des efforts doivent être faits pour renforcer les Institutions de Médiation dans les pays où elles existent et

les créer là où elles ne le sont pas encore. Elles peuvent aider énormément à soutenir les efforts de nos gouvernants pour une meilleure cohésion sociale, gage d'un développement harmonieux et durable de nos pays.

Enfin, nous souhaitons un réel engagement des membres de la zone Ouest Africaine qui nous a été confiée, afin de contribuer à la mise en place effective de cet outil de coopération qu'est l'AOMA, par l'adoption rapide de ses statuts.

IV - Annexes

- Copie de la lettre de relance du Médiateur de la République, Coordonnateur de la sous-région Afrique de l'Ouest.

- Observations du Benin sur le projet de statuts de l'AOMA.

- Observations de la Guinée sur le projet de statuts de l'AOMA.

- Observations de la Gambie sur le projet de statuts de l'AOMA.

- Textes fondateurs du Médiateur de la République du Bénin.

- Textes fondateurs du Médiateur de la République de Guinée.

- Textes fondateurs du Médiateur de la République de Côte d'Ivoire.

- Lettre d'adhésion de la Guinée à L'AOMA.